

Meeting Minimes et Benjamins / 1 seul concours

1 course + 1 concours ou 50 m + 50 m haies + 1 concours ou seulement 1 épreuve

Salle DIAGANA - Athlétique-Eaubonne – 64 rue des bouquinvilles

Dimanche 15 novembre 2026

Engagements sur athle.live obligatoire, **jusqu'au vendredi 13 à 9h.**

Pas de confirmation, par contre **merci de signaler sur place les absents connus.**
Les clubs sont priés de venir avec du jury.

Les parents et tous les spectateurs sont invités à rester dans les tribunes.

Attention le déroulement **est théorique** et sera adapté en fonction du nombre d'inscrits.
Voir sur athle.live le vendredi 13 après-midi les vrais horaires !!

Minimes

Courses	Longueur / triple saut	Hauteur	Perche	Poids
---------	------------------------	---------	--------	-------

9h30

Déroulement

A = groupe **d'athlètes qui font les haies**

En 1^{er} : 50 m haies MIM puis MIF

puis : 50m MIM puis MIF

puis : longueur triple poids **MIF** et hauteur poids **MIM**

MIF/MIM

B = groupe d'athlètes qui **ne font que le 50m**

En 1^{er} : longueur triple poids **MIF** et hauteur poids **MIM**

puis : 50m MIM puis MIF

Benjamins

Courses	Longueur / triple saut	Hauteur	Perche	Poids
---------	------------------------	---------	--------	-------

14h

Déroulement

A = groupe **d'athlètes qui font les haies**

En 1^{er} : 50 m haies BEM puis BEF

puis : 50m BEM puis BEF

puis : longueur triple poids **BEM** et hauteur poids **BEF**

BEF/BEM

B = groupe d'athlètes qui **ne font que le 50m**

En 1^{er} : longueur triple poids **BEM** et hauteur poids **BEF**

puis : 50m BEM puis BEF

Tous les concours sont limités à 3 essais.

Triple saut : planche à partir de 5 m pour les BE

Droit à l'image

Conformément aux dispositions des articles L.333-1 et suivants du code du sport, les organisateurs de manifestations sportives sont titulaires des droits d'exploitation des manifestations qu'ils organisent.

En s'inscrivant en vue de prendre part à ces manifestations, les participants reconnaissent que l'organisateur est susceptible de capter ou d'autoriser la captation photographique et/ou audiovisuelle de tout ou partie de la manifestation et d'en assurer, directement ou indirectement, la diffusion et l'exploitation sur tout support qu'il autorise.

Les participants sont informés qu'ils ne sauraient dans ces conditions faire valoir une quelconque défense de leur droit à l'image individuelle dans ce cadre.